

**Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil**

**ayant pour objet le classement comme monument national du site archéologique au lieu-dit « auf dem Titelberg », inscrit au cadastre de la commune de Pétange, section B de Lamadelaine, sous les numéros 354/1495, 354/1496 et 355/1497, appartenant au Domaine de l'État**

---

**Avis du Conseil d'État**

(17 juillet 2020)

Par dépêche du 4 février 2020, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un rapport de la séance du 8 mai 2019 de la Commission des sites et monuments nationaux, un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Pétange du 21 octobre 2019, une description des parcelles, un plan cadastral, une prise de vue aérienne ainsi qu'une documentation photographique du site à classer.

Le Conseil d'État peut marquer son accord avec le projet d'arrêté lui soumis pour avis.

Il ressort du projet d'arrêté que l'avis du ministre des Finances a été demandé. Or, l'avis précité n'a pas été communiqué au Conseil d'État au jour de l'adoption du présent avis. À cet égard, le Conseil d'État signale que, d'après l'article 3 de la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux, « [l]'immeuble appartenant à l'État, à une commune, à un établissement public ou à un établissement d'utilité publique est classé par le Gouvernement en conseil, les intéressés et le Conseil d'État entendus en leurs avis ». L'avis des intéressés constitue ainsi une obligation légale. Partant, l'avis du ministre des Finances doit être à la disposition du Gouvernement en conseil au moment de la prise de l'arrêté sous rubrique.

**Examen des articles**

Articles 1<sup>er</sup> à 3

Sans observation.

**Observations d'ordre légistique**

Préambule

Au troisième visa, il faut écrire « du 8 mai 2019 ».

Au cinquième visa, il convient d'écrire :

« L'avis du Ministre des Finances ayant été demandé ; ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 22 votants, le 17 juillet 2020.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Agny Durdu